

Nom :  
Prénom :  
Date de remise :

## IDENTIFIER

les caisses de retraite  
auprès desquelles j'ai  
cotisé durant toute ma  
vie professionnelle.

1- QUI

Je crée mon compte pour disposer de mon Relevé Indicatif de Situation RIS, EIG Estimation Indicative Globale, des simulations, liquider mes pensions...

Ma retraite publique  
<https://sl2.cdc.retraites.fr>



## DETERMINER

à partir de quel âge je  
pourrai liquider mes  
pensions. La possibilité sera-  
t-elle la même pour chacune  
de mes caisses de retraite ?

2- QUAND

### À quel âge ?

Plus vraiment d'âge en fait, car des départs anticipés existent dès 55 ans, voir même avant. Si vous pensez en remplir les conditions, n'hésitez pas à contacter vos caisses de retraite.

## ESTIMER

mes futures ressources ou  
quels seront les montants  
versés par chacune des  
caisses de retraite (rente  
mensuelle, trimestrielle,  
capital unique...) ?

3- COMBIEN

Chaque caisse de retraite est habilitée à vous renseigner, particulièrement **pour le privé** (en pratique, pas avant les 6 mois précédents la possibilité de départ).

Le droit à l'information retraite, particulièrement l'Estimation Indicative Globale EIG permet d'obtenir une vision financière globale,

# À retenir



## Mes démarches

- Déterminer la possibilité de départ particulièrement pour les départs anticipés avant 62 ans (carrière longue, handicap...) auprès des différentes régimes
- obtenir des estimations de pensions
- poser un préavis de départ auprès de mon employeur au moins 6 mois avant la date choisie

## Conseils utiles!

- ✓ Pouvoir partir en retraite (légalement) ne vaut pas obligation de départ, il s'agit d'un **choix** (personnel, financier, professionnel...).
- ✓ Privilégier un **1<sup>er</sup> du mois** (sauf exceptions liées à l'âge limite...)
- ✓ La liquidation des pensions de retraite n'est **pas automatique**, elle doit faire l'objet **d'une demande**.
- ✓ La liquidation de mes **pensions privées** nécessite que j'engage **personnellement les démarches** auprès des caisses de retraite.
- ✓ Bien demander toutes ses pensions à la même échéance (sauf exceptions)
- ✓ **Impôts** : il peut être opportun d'adapter son prélèvement à la source afin de l'ajuster à ses nouvelles ressources.
- ✓ Si vous avez souscrit un **contrat maintien de salaire** (complément de salaire en cas de passage à demi-traitement - ne pas confondre avec le contrat mutuelle santé garantissant le remboursement des frais médicaux), n'oubliez pas de prévenir l'organisme afin que ce contrat soit clôturé, particulièrement si la cotisation est prélevée sur votre compte bancaire.

## LE SAVIEZ-VOUS?

Mes pensions du privé seront payées autour du 9 du mois suivant.

Exemple :

- ✓ *Départ en retraite (date de radiation des cadres) au 1<sup>er</sup> juillet*
- ✓ *Virement des mes pensions privées autour du 9 août.*

## Mes contacts

☎ 3960



MOULINS 6 rue Louis Blanc  
MONTLUCON 15 rue Achille Allier  
VICHY 14 rue Pasteur



☎ 0 969 39 50 50

MOULINS 20 avenue Meunier



☎ 04 73 19 75 75

CLERMONT FD 11 rue Jean Claret

☎ 0 820 200 189

pour regrouper les démarches auprès des complémentaires privées MOULINS 1-3 rue Berthelot



Fabienne DROUIN  
Responsable Retraite/CNRACL  
4, Rue Marie Laurencin 03400 YZEURE  
04.70.48.21.05  
f.drouin@cdg03.fr

Mathilde GREBAUX  
Retraite & CNRACL  
4, Rue Marie Laurencin 03400 YZEURE  
04.70.48.21.00  
m.grebaux@cdg03.fr

Valérie PLO  
Retraite / CNRACL  
4, Rue Marie Laurencin 03400 YZEURE  
04.70.48.21.00  
v.plo@cdg03.fr